



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025

Date de convocation : 09 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire.

Présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Nicolas Josselin

Absents excusés : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Catherine Delarue
Benoit Desnos donne pouvoir à Françoise Charles
Pascal Lardeux donne pouvoir à Virginie Haudebert
Thomas Corbière

Secrétaire de séance : Nicolas Josselin

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2024 est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.

2- La Vie de la Mairie

Communication

La référente de la Commission Communication, Virginie Haudebert, informe qu'il manque des éléments pour la finalisation du bulletin municipal.

Patrimoine

La référente de la Commission Patrimoine, Virginie Haudebert, informe que les travaux du chauffage de la Mairie se poursuivent. L'isolation est planifiée deuxième quinzaine de février. La société SND doit intervenir à partir du 24 février pour l'installation de la chaudière.

Un incident électrique s'est produit à la mairie. Un contrôle de l'installation électrique va être demandé afin de vérifier la mise aux normes.

Urbanisme

La référente de la Commission Urbanisme, Virginie Haudebert, informe qu'un compte-rendu a été transmis à la Mairie.

Attractivité Economique, Tourisme et Commerce

La suppléante de la Commission Attractivité Economique, Tourisme et Commerce, Virginie Haudebert, informe qu'un questionnaire a été créé pour le projet de la station. Le but étant de regrouper les avis de chacun. Ce document sera mis à disposition lors de la cérémonie des vœux, il sera également joint au bulletin municipal.



Enfance-Jeunesse

Le référent de la Commission Enfance-Jeunesse, Olivier Huyghe, informe que la réunion initialement prévue le 15 janvier 2025 concernant les frais scolaires du RPI Daon-Argenton, a été reportée à la semaine suivante.

Le dispositif argent de poche va être reconduit pour l'année 2025. Le prochain chantier aura lieu du 10 au 14 février 2025. Il portera sur le désencombrement du grenier de la mairie.

Voirie

Le référent de la Commission Voirie, Olivier Huyghe, informe qu'un compte rendu va être transmis suite au rendez-vous qui s'est tenu avec Mr Cousin du Département. Les échanges ont porté sur le dossier du projet de plan de circulation apaisée. M. COUSIN a communiqué le nombre de passage de 2022 sur la RD 22 en intérieur d'agglomération, soit environ 1965 véhicules (dont 160 camions / tracteurs). Un nouveau comptage de véhicules est programmé fin février / début mars.

Le délai d'attente a été de 4 mois.

Lors de cet entretien il a été fait part de la non satisfaction du nivellation de terrain effectué autour du praticable de basket 3X3. Le nivellation n'est pas optimum, et ne respecte pas le sens de la pente. Le Département à noter de reprendre ces travaux.

Vie Agricole et Question Animale

Le suppléant de la commission Vie Agricole et Question Animale, Olivier Huyghe, informe que 2 chiens errants ont été trouvés sur la commune entre Noël et le Nouvel An.

Des clôtures et des poteaux tombés au sol ont été signalés sur des terres agricoles dans le chemin de Mortreux.

Vie Associative Culturelle et Sportive

La référente de la Commission Vie Associative Culturelle et Sportive, Delphine Gouy, informe que la réalisation de la fresque dans la salle des sports se poursuit.

Fleurissement

La référente de la Commission Fleurissement, Delphine Gouy, informe qu'une entreprise a fait un don de bulbes et de fleurs à la commune. Les agents et un bénévole ont procédé à la plantation de l'ensemble en plantation mécanisée.

Concernant les bio-déchets, le 15 janvier 2025 a eu lieu le deuxième vidage du composteur avec l'aide de quelque habitants. Du terreau sera mis à disposition au printemps.

Finances

La référente de la Commission Finances, Delphine Gouy, informe que la clôture du budget 2024 est en cours.

Administration

Mme le Maire informe qu'un rendez-vous est fixé prochainement avec Mr le Maire de Coudray et CAP EMPLOI, au sujet d'une éventuelle embauche de Mr Gillard Sébastien. Depuis 3 ans cet agent intervient sur 6 mois de l'année, en renfort pour l'entretien des espaces verts (camping et bord de l'eau) en convention avec l'ESAT de Contigné. Il s'agirait de mettre en place une convention de partage du temps de travail de l'agent de 50 % dans chaque commune sur la base d'un temps plein, soit sous forme de convention ou CDD.



3- ATTRACTIVITÉ ECONOMIQUE - TOURISME - COMMERCE

- **Demande de dé-classification d'un local situé au 45 rue Dominique Godivier, pour un passage de local commercial à usage d'habitation**

La suppléante de la Commission Attractivité Economique Tourisme et Commerce, Virginie Haudebert , informe que la Commission s'est réunie, suite à la réception en Mairie d'une demande de dé-classification d'un local commercial situé au 45 rue Dominique Godivier en local d'habitation. Cette dé-classification impliquerait la suppression du commerce. La Commission n'est pas favorable à cette demande, et s'interroge sur l'impact de cette dé-classification.

Les membres du Conseil Municipal ne pouvant se prononcer sur cette demande, le sujet est reporté au prochain conseil municipal.

4- URBANISME

- **Devenir de la parcelle D116 - rue du Pont**

Le référent de la Commission Urbanisme, Nicolas Josselin, rappelle que la parcelle D116 a été acquise récemment par la commune. Plusieurs demandes ont été faites sur le devenir de cette parcelle. A ce jour, la parcelle doit faire l'objet d'un nettoyage ainsi que du démontage du cabanon en place afin de pouvoir se projeter sur l'utilisation qui en sera faite.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la conservation de cette parcelle dans la réserve foncière de la commune.

DELIBERATION 2025-01 A

Le Conseil Municipal, après étude et débat

à 11 Voix POUR

-Décide de conserver la parcelle D116 situé dans la rue du Pont dans le patrimoine foncier de la commune

-Autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

5-COMMISSION FINANCES

- **Ouverture de crédit spécifique au Budget 2025**

La référente de la Commission Finances, Delphine Gouy, propose une ouverture de crédit spécifique au Budget 2025 afin d'assurer le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif. Cette ouverture de crédit spécifique s'ajoute aux restes à réalisés 2024 autorisés.

Il s'agit d'une autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024.

Le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil municipal de permettre au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal 2025

NIVEAU DE CONTROLE	CREDITS BUDGETAIRES N-1 (Y COMPRIS RAR)	RAR ANNEES N-2 ET ANTERIEURES	1/4 DES CREDITS N-1 HORS RAR
20	1 496,00 €	1 350,00 €	36,50 €
204	40 000,00 €	- €	10 000,00 €
21	144 719,17 €	- €	36 179,79 €
TOTAL	186 215,17 €	1 350,00 €	46 216,29 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- D' AUTORISER jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite 46 216,29 €

Répartis comme suit :

Chapitre	Article	Investissements votés	Intitulé
21	2116	1 674.00 €	Reprise de concession
21	2131	22 112.12 €	Chauffage mairie
TOTAL CHAPITRE 21		23 786.12 €	



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8 Place Chanoine Rimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

DELIBERATION 2025-01 B

Le Conseil Municipal, après étude et débat

à 11 Voix POUR

-AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite 46 216 €

NIVEAU DE CONTROLE	CREDITS BUDGETAIRES N-1 (Y COMPRIS RAR)	RAR ANNEES N-2 ET ANTERIEURES	1/4 DES CREDITS N-1 HORS RAR
20	1 496,00 €	1 350,00 €	36,50 €
204	40 000,00 €	- €	10 000,00 €
21	144 719,17 €	- €	36 179,79 €
TOTAL	186 215,17 €	1 350,00 €	46 216,29 €

Répartis comme suit :

Chapitre	Article	Investissements votés	Intitulé
21	2116	1 674,00 €	Reprise de concession
21	2131	22 112,12 €	Chauffage mairie
TOTAL CHAPITRE 21		23 786,12 €	

-Donne à Mme le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

La séance du conseil est levée à 21h30.

Le Maire
Catherine Delarue

Le 24 janvier 2025

Le secrétaire de séance
Nicolas Josselin

